Image not found or type unknown

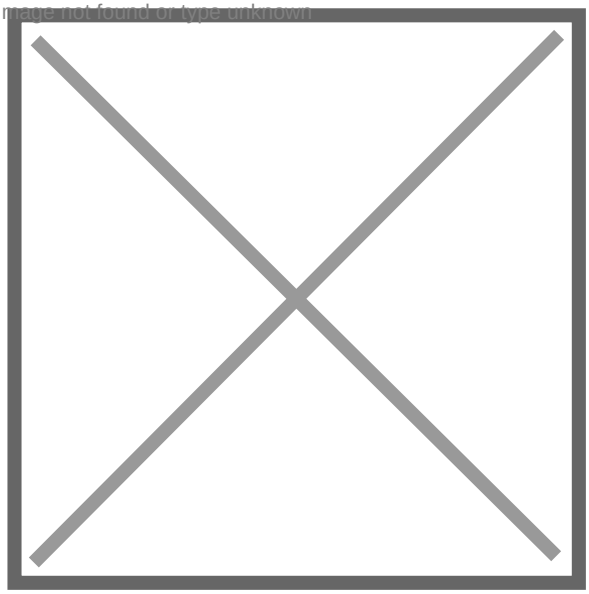

Licenciement economique en arrêt maladie

Par **cimg**, le **27/10/2013** à **19:22**

bonjour.
En cdi depuis 14 ans dans un entreprise. je viens de recevoir ma lettre d entretien prealable pour un licenciement pour motif economique.
Je suis en arret maladie depuis 5 semaines avec peu etre une operation a venir.
Je suis en train de constituer un dossier avec mon medecin traitant car lui même et le chirurgien m on demandés si il s agissait d une maladie professionnelle.
...Le liceciement economique peut il etre requalifié en maladie professinnelle meme si la procedure est engagée
et que la descision peu arriver après le licenciement.
...Les deux mois de preavis peuvent ils m être payés en
plus de mes indemnitées de licenciement malgrès que je
suis en arrêt maladie.
Faut il negocier avec mon employeur a ce qu il me
dispense d effectuer mon preavis.
merci.

Par **moisse**, le **28/10/2013** à **08:23**

Bonjour,
Vous devez aviser l'employeur que vous allez demander à la CPAM la requalification de votre maladie en maladie professionnelle.
Ceci afin de l'obliger à respecter la procédure spécifique au licenciement économique d'un salarié en arrêt maladie professionnelle.
En effet la suspension du contrat de travail dans une telle situation rend plus difficile la rupture

du contrat même pour un motif économique.
Il est constant que l'employeur doit tenir compte de cette possible requalification sauf à voir bouleversée et annulée toute la procédure si la CPAM requalifie la pathologie.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés